



Life Energy Motion

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LEM HOLDING SA

**Date:** jeudi 26 juin 2025 à 15h30

**Lieu:** Marriott Hotel, Chemin du Ruisseau 1, 1216 Cointrin, Genève, Suisse

**Présidence de l'Assemblée générale:** Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration

**Secrétaire de l'Assemblée générale:** Estelle Piccard, Homburger AG, à Zurich

**Scrutateurs:** Patricia Wyss et Seraina Bitzi, areg.ch ag, à Hägendorf

**Représentant indépendant:** Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représentée par Maître Damien-Raphaël Bossy

**Organe de révision:** Ernst & Young SA, à Lancy, représentée par Daniel Zaugg

---

Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration, ouvre l'Assemblée générale à 15h30.

### Introduction

Le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires et leur adresse quelques mots d'introduction.

Le Président constate que l'Assemblée générale a été convoquée par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans les autres publications désignées par le Conseil d'administration conformément à l'article 12 des statuts de la société, soit Le Temps et la NZZ, le 4 juin 2025, soit 20 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président indique par ailleurs que tous les actionnaires dûment inscrits au registre des actions ont été convoqués à l'Assemblée générale par courrier ordinaire également envoyé le 3 juin 2025.

Le Président rappelle que la convocation comporte l'ordre du jour de l'Assemblée générale et les propositions du Conseil d'administration soumises aux actionnaires avec une motivation succincte. Il précise qu'aucune demande quant à l'inscription d'autres objets à l'ordre du jour n'a été reçue.

Le Président indique présider l'Assemblée conformément à l'article 16 alinéa 4 des statuts en sa qualité de Président du Conseil d'administration.





Life Energy Motion

La secrétaire de la présente Assemblée générale est Me Estelle Piccard, avocate auprès de l'Étude Homburger AG, à Zurich.

Le Président désigne en qualité de scrutateurs Patricia Wyss et Seraina Bitzi de la société areg.ch ag, à Hägendorf.

Le Président indique que Me Damien-Raphaël Bossy, de l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représente le Représentant indépendant des actionnaires. Au nom du Représentant indépendant, le Président déclare que, conformément à l'article 689c alinéa 5 du Code des obligations, le Représentant indépendant a fourni au Conseil d'administration, le 24 juin 2025, des renseignements généraux sur les instructions de votes reçues.

Le Président fait savoir que l'Organe de révision pour l'exercice 2024/25, la société Ernst & Young SA, à Lancy, est représenté par Daniel Zaugg.

Le Président précise que la secrétaire de la présente Assemblée, Me Estelle Piccard, est chargée de tenir le procès-verbal.

Le Président constate que l'Assemblée générale a été valablement convoquée, qu'elle est dûment constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer sur tous les objets selon l'ordre du jour publié.

Le Président précise que le rapport annuel, le rapport de rémunération, les rapports de révision et le rapport sur les questions non financières ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société, depuis le 27 mai 2025, donc plus de 20 jours avant la présente Assemblée.

Le Président rappelle que l'ensemble des objets à l'ordre du jour soumis au vote requiert la majorité des voix attribuées aux actions représentées, soit la majorité légale ordinaire.

Le Président invite les actionnaires qui entendent intervenir durant l'Assemblée à décliner, pour les besoins du procès-verbal, leurs nom, prénom et lieu de résidence.

### **Rapport annuel**

Le Président passe la parole au Directeur général de LEM HOLDING SA, Frank Rehfeld, pour commenter le rapport annuel en détail.

Frank Rehfeld passe ensuite la parole à Thomas Mellano qui présente les résultats de l'exercice 2024/2025.



### Présence – Rapport du scrutateur

La liste de présence établie par les scrutateurs, Patricia Wyss et Seraina Bitzi, est remise au Président qui la porte à la connaissance de l'Assemblée générale.

A 15h35, le nombre total de voix des actionnaires présents ou représentés s'élève à 916'828, soit 916'828 actions nominatives avec droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, ce qui correspond à une valeur nominale totale de CHF 458'414.00, soit 80.42% du capital-actions de LEM HOLDING SA de CHF 570'000 divisé en 1'140'000 actions nominatives. 22 actionnaires sont physiquement présents ou représentés par procuration; ils représentent 2'236 actions nominatives. Le Représentant indépendant Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représente 914'592 actions nominatives. La majorité s'élève à 458'415 voix (1/2 des voix présentes ou représentées + 1).

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les objets figurant à l'ordre du jour.

### Rapports de l'Organe de révision

A l'invitation du Président, Daniel Zaugg déclare que l'Organe de révision Ernst & Young SA a effectué son audit des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice 2024/25 et que leur opinion ne contient aucune remarque.

Le Président constate alors qu'Ernst & Young SA, en sa qualité d'Organe de révision, n'a pas de commentaire ni sur les comptes annuels ni sur les comptes consolidés pour l'exercice 2024/25. Il remercie Daniel Zaugg et son équipe pour le travail effectué.

Le Président demande aux actionnaires présents s'il y a des questions de leur part. Il n'y a pas de questions.

### Propositions aux actionnaires

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour de l'Assemblée et aux différentes propositions du Conseil d'administration qui sont soumises à l'Assemblée générale.

#### 1. Rapport de l'exercice 2024/25

##### 1.1 Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA au 31 mars 2025

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée.

Le Président invite alors l'Assemblée à voter à main levée conformément à la pratique et aux statuts de la société.



**Décision:** Le Président constate que le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA sont approuvés à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

### 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024/25

Le Président explique que le rapport de rémunération contient les principes applicables à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction et qu'il renseigne sur les prestations versées pour l'exercice 2024/25 aux membres de ces deux organes. Il précise que le rapport de rémunération figure dans le rapport annuel.

Le Président ajoute que la rémunération effectivement versée au Conseil d'administration et à la Direction a été rendue publique dans le rapport de rémunération et que le rapport de rémunération a été révisé par Ernst & Young SA.

Le Président souligne que le vote sur les montants globaux maximaux de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction aux points 4 et 5 de l'ordre du jour sera contraignant, mais que le vote sur le rapport de rémunération est consultatif.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport de rémunération.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que le rapport de rémunération est approuvé à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

### 1.3 Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2024/25

Le Président explique que le rapport sur les questions non financières rend compte notamment des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Il précise que le rapport de rémunération figure dans le *Sustainability Report*.

Le Président souligne que le vote sur le rapport sur les questions non financières est un vote consultatif.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport sur les questions non financières.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions.

Markus Hug, de Saint-Gall, demande si 100% de l'électricité utilisée par LEM provient de sources renouvelables produites par LEM elle-même ou si LEM en achète également. Le Président lui répond que les deux sont applicables en l'espèce: LEM produit une partie de son électricité renouvelable et en achète également.



Il n'y a pas d'autre question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que le rapport sur les questions non financières est approuvé à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 2. Affectation du bénéfice disponible

Le Président rappelle les résultats atteints lors de l'exercice se terminant le 31 mars 2025, soit:

Report de l'exercice précédent	CHF 284'496'000
Variation des actions propres	CHF (116'000)
Bénéfice net de l'exercice	CHF 14'498'000
<hr/>	
<b>Bénéfice total disponible</b>	<b>CHF 299'110'000</b>

Le Président ajoute que, comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration ne propose pas de versement d'un dividende pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende pour l'exercice écoulé et que la proposition du Conseil d'administration aux actionnaires est la suivante:

Distribution d'un dividende ordinaire	CHF (0)
Report à nouveau	CHF 299'110'000

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que l'affectation du bénéfice disponible est approuvée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 3. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Le Président rappelle que les membres du Conseil d'administration et les personnes participant d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne sont pas autorisés à participer au vote sur la décharge, conformément à l'article 695 du Code des obligations.

Le Président rappelle également que le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité durant l'exercice se terminant le 31 mars 2025.



Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que la décharge au Conseil d'administration et à la Direction est octroyée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

#### 4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Président explique que, selon les modalités prévues à l'article 27 des statuts de LEM HOLDING SA, les actionnaires approuvent la rémunération du Conseil d'administration.

Le Président rappelle que, conformément au point 6 de l'agenda, le Conseil d'administration sera composé de 6 membres (et non 7 membres) pour le prochain exercice. Le Président rappelle aussi que, en conséquence, la rémunération du Conseil d'administration a été adaptée et que le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver une rémunération pour un montant global maximal de CHF 990'000 pour la durée de fonction allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Le Président précise que ce montant découle de l'addition des honoraires bruts des membres du Conseil d'administration et des membres des comités, ainsi que des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales; à ce total est ajouté un montant de réserve en cas d'événements extraordinaires, tels qu'une importante charge de travail supplémentaire d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'administration.

Le Président souligne que le montant de CHF 990'000 concerne les six membres du Conseil d'administration dont la réélection est prévue au point 6 de l'ordre du jour. Il précise par ailleurs que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les différents postes mentionnés précédemment.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

#### 5. Approbation de la rémunération de la Direction

Le Président explique que, selon les modalités prévues à l'article 27 des statuts de LEM HOLDING SA, les actionnaires approuvent la rémunération de la Direction.

Le Président explique que les statuts prévoient trois votes séparés: le premier concerne le montant de la rémunération variable à court terme pour l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2025 et pour lequel le rapport annuel et les comptes ont été approuvés en début d'Assemblée; le deuxième concerne la rémunération variable à long terme pour l'exercice en cours, soit 2025/2026; enfin, l'Assemblée sera appelée à s'exprimer sur le montant de la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.



Avant de passer aux divers votes, le Président invite l'Assemblée à poser des questions.

Markus Hug, de Saint-Gall, demande comment le vote sur la rémunération est décidé, en particulier pour les composantes à court et à long terme. Le Président explique que, selon les statuts, il y a trois votes distincts concernant la rémunération. Markus Hug ensuite exprime son opinion selon laquelle les votes 2 et 3 sur la rémunération devraient être modifiés et possiblement combinés. Le Président prend note de cette suggestion.

Il n'y a pas d'autre question dans l'Assemblée.

#### **5.1 Vote sur le montant global de la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2024/25**

Le Président rappelle que, concernant la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2024/25, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de CHF 272'303. Ce montant global, significativement plus bas que le montant approuvé lors de la dernière Assemblée générale ordinaire, reflète les résultats du groupe pour l'exercice écoulé. Il ajoute que le montant proposé découle de l'addition de la rémunération variable brute à court terme des membres de la Direction pour l'exercice 2024/25 et des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

#### **5.2 Vote sur le montant maximal global de la rémunération variable à long terme de la Direction pour l'exercice 2025/26**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver un montant maximal global de CHF 2'500'000 pour l'exercice en cours, soit 2025/26. Ce montant, moins élevé que celui approuvé lors de la dernière Assemblée générale ordinaire, reflète aussi les résultats de l'exercice écoulé.

Le Président précise que ce montant découle de l'addition de deux composantes: en premier lieu, il prend en compte la rémunération maximale brute variable à long terme sur la base du *Leadership for Results* (L4R), qui est le plan de rémunération applicable aux membres de la Direction, soit CHF 2'272'000. Ce montant présuppose que tous les critères de performance ont été atteints à leur niveau maximal selon les règles du plan L4R *Long Terme Incentive* (LTI). A ce montant sont ajoutées les contributions correspondantes estimées de l'employeur aux assurances sociales, soit CHF 228'000.

Le Président explique que le plan L4R LTI est un plan annuel d'incitation à long terme qui est basé sur les performances de LEM durant une période de trois exercices consécutifs. Depuis l'exercice 2022/23, le plan L4R LTI est basé sur des unités d'actions liées à la performance ("Performance Share Units" - PSU) et non plus sur des versements en espèces.



Le Président précise que les critères de performance sont multiples: ils comprennent des conditions de marché et hors marché telles que la valeur économique ajoutée (soit "EVA"), le rendement total absolu pour les actionnaires (soit "TSR absolu") et le rendement total pour les actionnaires mesuré par rapport à l'indice SPI EXTRA® Total Return (soit "TSR relatif").

Le Président indique que les unités effectivement octroyées aux membres de la Direction en relation avec les droits octroyés durant l'exercice 2025/26 seront publiées dans le rapport de rémunération 2027/28.

Le Président rappelle finalement à l'Assemblée que seul le montant global est contraignant et non la répartition entre les différents postes.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions.

Markus Hug, de Saint-Gall, demande combien de personnes composent la Direction. Le Président répond que la Direction est composée de 5 personnes.

Il n'y a pas d'autre question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

### **5.3 Vote sur le montant maximal global de la rémunération fixe de la Direction durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026**

Le Président explique que le dernier vote sur la rémunération concerne la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Il rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver un montant maximal global de CHF 3'100'000 pour la rémunération fixe. Ce montant, moins élevé que celui approuvé lors de la dernière Assemblée générale ordinaire, reflète aussi les résultats de l'exercice écoulé.

Le Président précise que ce montant comprend tout d'abord les salaires de base bruts des membres de la Direction, soit un total de CHF 2'500'000 auquel il convient d'ajouter les contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension, soit un montant de CHF 600'000.

Le Président ajoute que les montants effectivement versés aux membres de la Direction durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 seront publiés dans les rapports de rémunération 2025/26 et 2026/27.

Le Président précise encore que seul le montant global est contraignant et non la répartition entre les différents postes.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.



**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## **6. Réélections des membres du Conseil d'administration**

Le Président déclare que tous les membres actuels du Conseil d'administration, à l'exception de Ueli Wampfler, sont candidats à leur réélection pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de les réélire.

Le Président remercie Ueli Wampfler pour les précieux services rendus en tant que membre du Conseil d'administration.

Avant de passer aux divers votes, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à procéder aux votes séparés sur la réélection de chaque candidat.

### **6.1 Réélection d'Ilan Cohen en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **6.2 Réélection de François Gabella en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **6.3 Réélection d'Andreas Hürlimann en qualité de membre et Président du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **6.4 Réélection d'Ulrich Jakob Looser qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **6.5 Réélection de Werner Carl Weber qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **6.6 Réélection de Libo Zhang en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que les membres du Conseil d'administration, et lui-même en tant que Président du Conseil d'administration, sont réélus pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une

large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact des votes est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

Le Président félicite les membres du Conseil d'administration pour leur réélection et remercie l'Assemblée d'avoir accepté de renouveler son mandat de Président du Conseil d'administration.

## **7. Réélections au Comité de nomination et de rémunération**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de Andreas Hürlimann, de Ulrich Jakob Looser et de Werner Carl Weber au Comité de nomination et de rémunération pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Président indique que, en cas de réélection, il est prévu que Ulrich Jakob Looser soit nommé président du Comité de nomination et de rémunération.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à procéder aux votes séparés sur la réélection de chaque candidat.

### **7.1 Réélection d'Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **7.2 Réélection d'Ulrich Jakob Looser au Comité de nomination et de rémunération**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

### **7.3 Réélection de Werner Carl Weber au Comité de nomination et de rémunération**

Le Président invite l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que les candidats proposés au Comité de nomination et de rémunération sont élus pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact des votes est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal).

Le Président félicite Ulrich Jakob Looser et Werner Carl Weber pour leur réélection. Il remercie l'Assemblée de l'avoir réélu comme membre du Comité de nomination et de rémunération.

## **8. Réélection du Représentant indépendant**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.



**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées et que l'Etude Hartmann Dreyer est réélue en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

#### 9. Réélection de l'Organe de révision

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de Ernst & Young SA, à Lancy, en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2025/26.

Avant de passer au vote, le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée. Le Président invite alors l'Assemblée à voter.

**Décision:** Le Président constate que la société Ernst & Young SA est réélue en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2025/26 à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

#### Divers

Le Président invite une dernière fois l'Assemblée à poser des questions.

Markus Hug, de Saint-Gall, prend la parole et suggère qu'à l'avenir, les membres du Conseil d'administration se présentent individuellement avant leur élection, afin que les actionnaires puissent associer un visage à chaque nom. Le Président prend bonne note de cette suggestion et propose que les membres du Conseil d'administration présents se lèvent pour se présenter à l'Assemblée, ce qu'ils font.

Markus Hug pose ensuite une question concernant la stratégie de diversification de LEM, en particulier dans le domaine de l'énergie. Il s'enquiert des perspectives d'extension des activités de LEM dans les années à venir. Frank Rehfeld répond en présentant un aperçu de la stratégie de LEM pour les prochaines années, en mettant en avant les axes de développement envisagés.

Il n'y a pas d'autre question dans l'Assemblée.

Sans question ni intervention supplémentaire de la part de l'Assemblée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale à 16:35.

*[la page de signature suit]*



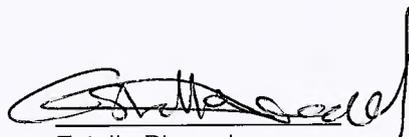
Meyrin, le 26 juin 2025

Le Président



Andreas Hürlimann

La Secrétaire



Estelle Piccard





Life Energy Motion

**Annexe 1: Résultat des votes**

[document séparé]

